



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 8 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude COUSTET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 03/02/2022

Présents : Jean-Claude Coustet, Jean-Vincent Salles, Philippe Vigneau, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, Alain Bouchu. Didier Sansot, France Lamothe

Absents : Mailis Flores

Procuration :

Secrétaire de séance : France LAMOTHE

| | |
|----------------------------------|----|
| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
| En exercice | 10 |
| Présents | 09 |
| Votants | 09 |

2022- 06 OBJET : GITE COMMUNAL – DEMANDE AIDE FINANCIERE ETAT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'amélioration du gîte communal. Il rappelle également que ce gîte mis en service au début des années 80 à l'ouverture du GR 10 et desservant également le GR 653, est vétuste, mal isolé, et ne correspond plus à la demande de la clientèle.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à **675 313,00 € H.T.**

Il convient maintenant de solliciter **de l'État**, le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le **Maire** dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver ce projet,

- de solliciter **de l'État** le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

vote à l'unanimité : 09

pour : 09

contre :

abstention :

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 15 h 35.

Affiché le 10 février 2022.